

CHEMINOTS **FO**

LE RAIL

Syndicaliste

N° 689 juin juillet 2024

Libre et Indépendant



LA RÉPUBLIQUE

TOUJOURS,

LES REVENDICATIONS

TOUT DE SUITE !

INSTANCES ET ACTIONS FEDERALES

- 2** L'agenda et vos formations
- 3** Édito
- 4 & 5** La SNCF ne gagnera pas la médaille d'or !
- 6 & 7** Concurrence : l'explosion totale de l'opérateur historique !
- 8** La République toujours, les revendications tout de suite !
- 9** UNCMT, Comité extraordinaire du 18 juin 2024
- 10 & 11** Les formations fédérales
- 12** Sureté, le 28 mai 2024, un rassemblement réussi
- 13 & 16** Actualités des Zones
- 17** Retraités : Résolution du BN
- 18 & 21** Notre indépendance, ce sont nos revendications !
- 22** Juridique : Prérogative du RSS et Taux C des remiseurs-dégargeurs
- 23** Espace militant

- 12 et 13 sept.** Bureau Fédéral FO Cheminots
- 08 oct.** GT Infra et GT Administratif
- 09 oct.** GT Matériel et GT Gare & Connexion
- 10 oct.** GT Sureté et GT ASCT
- 11 oct.** GT Fret et GT Vente / Escale
- 07 et 08 nov.** Bureau Fédéral FO Cheminots
- 05 déc.** Conseil National 2024

FORMATIONS

DATES		FORMATIONS
Septembre	17 au 19	Militant « Responsable dans la structure »
Octobre	1 ^{er} au 3	Nouveau Militant « Tournée et Permanence »
Décembre	10 au 12	Nouveau Militant « Tournée et Permanence »

LE RAIL SYNDICALISTE

www.fo-cheminots.com
Rédaction / Administration
7, passage Tenaille 75014 Paris
C.P.P.A.P. 1124 S 07394
Tél. : 01 40 52 86 04
Mail : federation@fo-cheminots.fr
Directeur de la publication : Philippe Herbeck
Publicité Faits et Objectifs des Cheminots :
7, passage Tenaille 75014 Paris
Tél. : 01 40 52 86 04
Maquette : Joël Van Speybroeck
Tél. : 06 07 96 40 65
Impression : Vincent Imprimeries



édito



Daniel FERTÉ
Secrétaire Général Adjoint
Fédération FO Cheminots

La situation générale de la société montre une dérive très inquiétante. D'une manière globale nous assistons à une attaque totale contre l'héritage du programme du Conseil National de la Résistance. Services et entreprises publics, protection sociale, liberté de négociation, pas un sujet qui n'échappe à la volonté ultra-libérale du gouvernement. Ce gouvernement qui de plus en plus met la main sur tous les sujets, réduisant à presque rien les possibilités de négociations.

Ce fut le cas récemment à l'occasion du projet d'Accord National Interprofessionnel sur le « pacte de la vie au travail » où la lettre de cadrage gouvernementale a empêché toute possibilité de négociation. Ce fût le cas également sur l'assurance chômage où, malgré un accord entre syndicats d'employeurs et syndicats de salariés, le gouvernement enchaîne les contre-réformes (3 en deux ans), qui chaque fois aggravent la précarité des plus précaires et plongent des dizaines de milliers de salariés privés d'emploi dans la misère.

Même l'accord sur les Cessations Anticipées d'Activités de la SNCF, qui ne fait pourtant qu'adapter les fins de carrière au recul de l'âge de départ en retraite, provoque la réprobation du gouvernement qui déclenche à l'occasion une tempête médiatique dans un verre d'eau. Le but du gouvernement à cette occasion est là encore d'envoyer un message clair : l'heure n'est pas à l'amélioration des conditions sociales des salariés mais à leur dégradation, et même une simple atténuation de cette dégradation n'est pas tolérée.

Pour les Cheminots de la SNCF, au moment où se profile le départ de l'actuel PDG, l'heure est au bilan. Mandaté à la tête du groupe notamment pour mettre en application le funeste nouveau pacte ferroviaire, on peut dire que, malheureusement, la feuille de route a été appliquée à la lettre.

Avec une diminution de près de 10% des emplois au cadre permanent et une augmentation parallèle de 50% en 3 ans du nombre de contractuels, l'externalisation du GIE, la filialisation/destruction de FRET SNCF en 2 nouvelles filiales et l'abandon des trafics rentables, le bilan de ces dernières années est sinistre. Au moins personne ne peut plus nous contester que le but de cette contre-réforme fût tout simplement l'explosion de l'opérateur historique et la disparition du Statut.

Le futur promet malheureusement pire encore, comme en témoigne le calendrier de l'ouverture à la concurrence qui verra en 10 ans la quasi-totalité de ce que nos dirigeants considèrent comme des missions de service public externalisées et éparpillées façon puzzle en dizaines d'entreprises séparées.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons pas l'issue des élections législatives. Seule organisation syndicale à ne pas donner de consigne de vote, Force Ouvrière a cependant rappelé haut et fort ses revendications, comme a su le faire le Bureau Fédéral des 27 et 28 juin. Nous sommes comme toujours libres, indépendants, pour la défense des intérêts des salariés.

En cette période où nombre d'entre nous vont profiter d'un repos bien mérité grâce aux congés payés, acquis grâce à la grève générale de juin 36, il est intéressant de rappeler ce que déclarait à l'époque la Fédération Patronale des industries : « *les congés payés feront plus de dégâts à l'industrie et à l'artisanat que les destructions de la Grande Guerre. Dans 3 ans, la France sera ruinée* ».

Plus que jamais soyons conscients de la réalité de la lutte des classes, élections politiques ou pas, Jeux Olympiques ou pas, continuons de porter haut et fort nos revendications.

Daniel FERTÉ
Secrétaire Général Adjoint

MESURES « JOP 2024 »

LA SNCF NE GAGNERA PAS

Les mesures mises sur la table par la Direction pour éviter un conflit majeur lors de l'événement mondial des Jeux Olympiques et Paralympiques ne sont clairement pas à la hauteur. Celles et ceux qui s'en félicitent, montrent surtout leur abandon des Cheminots puisque l'ensemble des mesures financières divise et catégorise les agents tout en signant un chèque en blanc aux directions locales d'établissement ou de Business Unit qui sont les seules, au final, à décider de qui a le droit aux primettes... parfois en renvoyant cela à l'automne et donc en dehors de tout rapport de force !



50 000 Cheminots seraient éligibles à la primette de 95 euros par jour !

Rien de plus FAUX !

Il faudra être sur un poste opérationnel, travailler les jours d'épreuves sportives et tout cela reste à la main des dirigeants locaux qui décideront quelles lignes et quels postes seront concernés et le moins que l'on puisse dire, c'est que pour un même métier et des contraintes identiques, ce sera le grand écart !

Pour les agents de SNCF Voyageurs, ne sont donc concernés que les personnels travaillant les jours d'épreuve et sur les sites olympiques. Entre deux épreuves et entre deux

sites, les 10 millions de spectateurs vont donc sans doute disparaître... et les 15 millions de touristes attendus ne bougeront pas pour autre chose que les épreuves des JOP ?

À Réseau, c'est le flou total. L'accord parle de « lignes stratégiques JOP », sans définir ces lignes. Qui va décider ? Même en Île-de-France, le terme « qui contribue à la production JOP » est suffisamment flou pour laisser toute latitude aux directions d'établissement dans l'application concrète des mesures.

Sur Gare & Connexion, le nombre de gares

listé dresse automatiquement le nombre de gares non-listé. Bien sûr, parmi les 10 millions de spectateurs attendus, aucun n'ira loger au Mans, à Tours, à Amiens, à Reims, à Limoges, Nancy, etc... De même en Île-de-France, entre le Bourget et Aéroport Charles de Gaulle personne ne s'arrêtera... On peut multiplier les exemples... Cela va donc laisser de nombreux cheminots en dehors de l'application concrète des mesures puisqu'il faudra que les cheminots de G & C interviennent dans les gares listées un jour d'épreuve.



Partout dans l'accord « mesures JOP 2024 », la main est laissée aux directions pour définir qui sera éligible et qu'elles seront les journées de service indemnisées.

LA MÉDAILLE D'OR !

Pour les agents de la SUGE, là encore tout loisir est laissé à la direction, DDS et DZS, pour définir le périmètre de l'environnement des épreuves.

Au global, partout la main est laissée aux directions pour définir qui sera éligible aux mesures de l'accord.

Comment dès lors croire une direction qui annonce au doigt mouillé 50 000 bénéficiaires alors même qu'elle n'a pas défini les périmètres ? Et quid des 100 000 cheminots restants ? Ils ne seront pas impactés par les 10 millions de spectateurs attendus et les 15 millions de touristes ???

1 900 € comme prime pour les éligibles !

Rien de plus FAUX !

En plus de la liste des métiers et périmètres, il existe une autre restriction au versement des 95 euros par jour.

La journée de service un jour d'épreuves devra être complète sur le périmètre des sites d'épreuves. Si les épreuves en question ne se déroulent que sur une partie de la journée de service, pas d'indemnité ! Pire, les cérémonies d'ouverture et de clôture ne sont pas considérées comme des épreuves.

Les jeux olympiques ayant lieu du 26 juillet au 11 août et les paralympiques du 28 août au 8 septembre, cela représente une durée totale de 26 jours. Cela permet de voir immédiatement que la propagande de la Direction est mensongère. 95 euros pendant vingt jours = 1900 euros. Il faut donc, pour les toucher, avec les jours de repos, travailler sur l'intégralité des jours d'épreuves, et qui plus est avec les repos périodiques qui tombent juste aux bonnes dates notamment en dehors des week-ends.

Deuxième élément à prendre en compte : la quasi-intégralité des sites d'épreuves paralympiques

étant situés en Île-de-France, aucun cheminot de province ne pourra y prétendre, à moins de desservir Paris tous les jours.

Soyons réalistes : quasiment aucun cheminot ne touchera les fameux 1900 euros avancés avec de telles conditions.

Pour le reste des mesures, il s'agit surtout d'un réchauffé ou de la redite tant il s'agit d'un rappel des mesures sur l'élargissement des périodes de moindres besoins et l'assouplissement du report des congés. Cela aura des conséquences sur nos conditions de travail dans les mois à venir car, il faudra continuer d'assurer la production ferroviaire tout en donnant les congés décalés.

La SNCF met la main à la poche pour la garde des enfants !

Rien de plus FAUX !

Quand on veut faire travailler plus, il faut alors trouver les moyens afin de permettre aux salariés d'effectuer cette charge de travail. Consciente que les efforts demandés sont colossaux dans une période défavorable en termes de prise en charge des enfants, la direction ambitionne donc de verser une indemnité de 50 euros par jour.

Pas grand-chose en soit surtout qu'il faut le mesurer au sacrifice fait sur la vie de famille puisque c'est aussi une réponse aux congés refusés.

Et, encore faudra-t-il trouver des professionnels de la petite enfance qui travaillent, notamment en août en Île-de-France... pour 5 euros de l'heure puisque cela ne s'adresse qu'aux parents d'enfant de moins de 12 ans !

Finalement, l'ensemble de ces mesures n'est pas à la hauteur des en-

jeux et ne permet pas de répondre aux revendications et la colère des Cheminots. Pire encore, cet accord célèbre la division et le « fait du petit prince ».

FO Cheminots maintient ses revendications pour toutes et tous :

- **Un véritable 13ème mois,**
- **Augmentation générale de salaire rattrapant à minima les pertes subies depuis 10 ans,**
- **Généralisation des mesures à l'ensemble des Cheminots des 5 sociétés SNCF et du GIE Optim service.**

Libre et Indépendant

Fédération Syndicaliste • Force Ouvrière
CHEMINOTS FO

Mesures « Jeux Olympiques et Paralympique 2024 »

J'Y AURAIS LE DROIT OU PAS ?!

L'accord sur les dispositions d'accompagnement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 est soumis à signature par la Direction jusqu'au 04 juin.

Au-delà des effets d'annonces, la question que chacun se pose est de savoir s'il pourra en bénéficier alors que la charge de travail sera démultipliée avec + de 10 millions de spectateurs et + de 15 millions de touristes partout en France ce qui justifie la circulation de 4 500 trains supplémentaires par rapport à l'été 2023.

FO Cheminots vous répond !

- 1. Qui est éligible aux mesures financières JOP 2024 et quand ?**
50 000 Cheminots dont 30 000 en Île-de-France ? **FAUX.**
Seuls les Cheminots travaillant et participant directement à la production les Jours d'Épreuves et sur les sites olympiques. Les directions locales auront toute latitude dans l'application concrète des mesures ou, devriez-vous dire, dans leur inapplication.
- 2. Le montant des « primes » JOP ?**
95 euros par jour pendant les JOP 2024 ? **FAUX.**
Pour toucher les 95 €/jour, il faudra être éligible et travailler la journée complète de service à la production sur une journée d'épreuves et sur les sites olympiques.
Contrairement aux annonces, 80000 Cheminots ne touchera 1900 euros puisqu'il faudrait pour cela travailler tous les Jours sur un site olympique où se déroule tous les Jours des épreuves du 26 juillet au 11 août puis du 28 août au 8 septembre.
- 3. Les aides pour la garde des enfants ?**
50 euros bruts par jour pour la garde de mes enfants ? **NON, SURTOUT PAS !**
Pas grand-chose en soit pour faire la sécurité de la vie de famille. Encore faudra-t-il trouver des professionnels de la petite enfance qui travaillent, notamment en août en Île-de-France...
- 4. Les mesures congés ?**
Non de rien ! Le problème est que les mesures amènent à reporter les congés à plus tard et ainsi cela contribuera à dégrader nos conditions de travail les prochaines années...

Pour plus de détails, scannez le QR Code →

FORCE OUVRIÈRE !
VOTRE VOIX, VOTRE FORCE

OUVERTURE À LA CONCURRENCE : L'EXPLOSION TOTALE DE L'OPÉRATEUR HISTORIQUE !

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble du calendrier connu des lots ouverts à la concurrence (manquent encore les RER A et B dont la date initialement prévue est 2039). Plus que jamais les militants FO Cheminots ont un rôle crucial à jouer pour aider les collègues à faire respecter leurs droits. Nous devons être à la pointe du combat car personne d'autre ne le mène. Informons en permanence les cheminots, organisons-les. Dans le prochain numéro du Rail Syndicaliste, vous trouverez un dossier de décryptage spécial concurrence. Pensez à utiliser le guide spécial concurrence pour informer nos collègues.

RÉGIONS	Lots	AVIS DE PRÉ- INFORMATION (API)	AVIS DE CONCESSION	NOTIFICATION NOUVEL ATTRIBUTAIRE	Mise en exploitation et TRANSFERT des contrats
PACA	Intermétropoles Marseille Nice (143 ETP)	✓	✓		Juin 2025
	Sud Azur : Etoile de Nice (511 ETP)	✓	✓		15/12/2024
	Lignes Est Provence et ligne des Alpes Interurbain-Marseille-Aubagne-Toulon-Hyeres Marseille-Toulon-Les Arcs Draguignan Marseille-Aix-En-Provence-Pertuis Marseille-Gap-Briançon Briançon-Gap-Valence-Romans (647 ETP)	✓	✓	S2-2025	SA 2030 Alternative : Juin 2029
	Lignes Ouest Provence Interurbain-Marseille-Miramas, via Rognac et via la Côte Bleue Marseille-Avignon, via Arles et via Cavillon Marseille-Avignon-Valence-Lyon Marseille-Nîmes-Montpellier Avignon-Carpentras	✓	Fév. 2024	Fin-2025-2027	Déc. 2028 (au plus tôt)
	Bourgogne Ouest Nivernais	✓	✓	Juin 2025	Déc. 2026
BOURGOGNE – FRANCHE – COMTÉ	PLM	✓	-	-	-
	Etoiles Dijon & Besançon	✓	-	-	-
	Jura – Pied des Vosges	✓	-	-	-
	Etoile de Caen (357 ETP)			Janv / Fev 2026	Juillet 2027
NORMANDIE	Etoile Mancelle (avec Pays de la Loire)		-	-	2030
	Etoile de Rouen	Fin 2024	Fin 2025	Printemps 2027	Déc. 2029 (au plus tôt)
	Paris Granville	Mi-2025	Mi-2026	Fin 2027	Déc. 2031 (au plus tôt)
	Normandie / Saint-Lazare	Fin 2025	Fin 2026	Printemps 2028	Déc. 2034 (au plus tôt)
	Poitou-Charentes		Mi-2024	Juin 2025	Déc 2026
NOUVELLE AQUITAINE	Limousin-Périgord	-	-	Avant 2028	-
	Etoiles de Bordeaux	-	-	Avant 2028	-
	Sud Aquitaine	-	-	Avant 2028	-

RÉGIONS	Lots	AVIS DE PRÉ- INFORMATION (API)	AVIS DE CONCESSION	NOTIFICATION NOUVEL ATTRIBUTAIRE	Mise en exploitation et TRANSFERT des contrats
AUVERGNE RHÔNE- ALPES	Auvergne	✓	Sept. 2024	-	Déc. 2028
	Etoile de Chambéry et Grenoble	✓	Janv. 2025	-	Déc. 2032
	Haute-Savoie et Transfrontalier	✓	Mars 2028	-	Déc. 2033
	Etoile ferroviaire Lyonnaise	✓	Mars 2028	-	Déc. 2033
	Longues distances	✓	Mars 2025	-	Déc. 2033
OCCITANIE	-	-	-	-	2033
CENTRE VAL-DE- LOIRE	-	-	-	-	2030- 45% du périmètre 2031- 75% du périmètre 2032- 100% du périmètre
BRETAGNE	-	-	-	-	SA 2034
ILE-DE-FRANCE MOBILITE	T4 / T11 / Branche Esbly <-> Crécy (417 ETP)	✓	✓		22 mars 2025
	I12 et I13 (191 ETP)	✓	✓	Juillet 2024	Nov. 2025
	Ligne L (808 ETP)	✓	✓	Nov. 2024	01 avril 2026
	Ligne J (hors branche JS) (251 ETP)	✓	✓	Mi-2025	Février 2028
	Ligne N (sans la ligne U)	✓	-	Mi-2025	Déc. 2026
	Ligne R	✓	2025	2026	Déc. 2027
	Ligne P & RER E	✓	2026 ou 2027	2027 ou 2028	Déc. 2028 ou déc. 2029
	Lignes H & K	✓	T1 2026	Mi-2027	Déc. 2028
	Lignes N & U	✓	T1 2028	2029	Déc. 2030
	RER D	✓	T1 2030	Mi-2031	Déc. 2032
	RER C	✓	T1 2031	Mi-2032	Déc. 2033
TRAINS D'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE	Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux	✓	✓	Janvier 2025	13 déc. 2026
	PALITO et Paris-Clermont-Ferrand	-	-	-	2029
	Trains de nuit Paris-Briançon-Nice Paris - Aurillac / Rodez / Toulouse Paris - LTC / Cerbère / Tarbes	-	-	-	2028
	Bordeaux -Marseille	Fin 2025	-	-	2029
	Metz-Bordeaux	-	-	-	2029

Pour FO Cheminots, la République toujours, les revendications tout de suite !

Résolution du Bureau Fédéral

Adoptée le 27 juin 2024



Réuni les 27 et 28 juin 2024 à Paris, le Bureau Fédéral, instance dirigeante de la Fédération FO des Cheminots, rappelle à la veille des élections législatives qu'il ne donnera aucune consigne de vote, préservant par là sa liberté de revendication et son indépendance quelle que soit la majorité issue des urnes.

Cependant, indépendance ne signifie pas apolitisme et neutralité. Comme le rappelle le préambule des Statuts de la Confédération Force Ouvrière, « le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'Etat parce qu'il ne saurait exister en dehors d'un régime démocratique ».

Notre indépendance, ce sont nos revendications et les libertés syndicales et publiques !

A ce titre, le Bureau Fédéral rappelle que Force Ouvrière combat les atteintes aux libertés et lutte au quotidien contre toute forme de racisme et de discrimination qui n'ont qu'un but : diviser les salariés.

Le Bureau Fédéral condamne les déclarations promettant une répression accrue contre les manifestations et les promesses de remise en cause des prérogatives des organisations syndicales. Sans la liberté syndicale, sans droit de grève et de manifestation il n'y a pas de démocratie !

Le Bureau Fédéral rappelle que Force Ouvrière revendique :

- L'augmentation générale des salaires,
- L'échelle mobile des salaires indexant les salaires sur l'inflation,
- L'indexations des pensions de retraites sur les salaires,
- L'abrogation des contre-réformes sur les retraites et l'assurance chômage.
- L'abrogation de la loi immigration
- L'abrogation des contre-réformes ferroviaire, le retour à une SNCF une indivisible et sous monopole d'Etat, et l'extension du Statut à l'ensemble des cheminots de la branche.
- Cessez le feu immédiat et permanent, en Ukraine comme en Palestine, comme dans tous les conflits du monde, les salariés sont toujours les premières victimes, les puissants les premiers bénéficiaires.

Enfin, le Bureau Fédéral rappelle que Force Ouvrière est à l'origine de la création de la Sécurité Sociale. Il attire donc solennellement l'attention des cheminots, et, au-delà, de l'ensemble des salariés sur un danger majeur : Tous ceux qui promettent de réduire les cotisations sociales (c'est-à-dire notre salaire différé et socialisé) privent la sécu de ses recettes et donc la détruiront.

Contre toutes les politiques anti-ouvrières, dans l'unité, pour gagner sur les revendications.

L'heure est à la mobilisation générale, c'est le moment de se regrouper et de s'organiser.

Libre et Indépendant

Fédération FO Cheminots - 7, passage Tenaille 75014 Paris - Tél. : 01 40 52 86 04

federation@fo-cheminots.fr

Dans cette période où les attaques contre les travailleurs, la Sécurité sociale, nos conquêtes sociales et nos libertés notamment syndicale n'ont jamais été aussi graves, FO Cheminots prend ses responsabilités en respect de la Chartes d'Amiens

Notre indépendance, ce sont nos revendications et nos libertés syndicales.

Notre indépendance, c'est se refuser aux consignes de vote et se préparer à la mobilisation générale contre toutes les politiques anti-ouvrières, dans l'unité, pour gagner sur les revendications.

Le Bureau Fédéral FO Cheminots a ainsi rappelé ses valeurs de liberté et d'indépendance en adoptant le 27 juin dernier la résolution que vous retrouverez ici.

Comité extraordinaire du 18 juin 2024

Le 18 JUIN 2024, conformément aux Règlement Intérieur et par décision du Bureau Fédéral, s'est tenu le Comité Extraordinaire de l'Union Nationale des Cadres Maîtrise & Techniciens au siège de la fédération.

6 Unions Régionales étaient représentées BRETAGNE, MIDI-PYRÉNÉES, PACA, PARIS NORD, PARIS RIVE GAUCHE & PARIS ST LAZARE.

Après échanges sur le fonctionnement et les rôles de la structure avec les camarades présents, à savoir apporter analyse et appui aux structures locales dans l'intérêt des droits et intérêts de cette population spécifique, le bureau de l'UNCMT se voit renouvelé suivant les candidatures reçues et donne la composition suivante que vous trouverez ci-après.

Nul doute que cette nouvelle équipe très motivée pourra apporter tout son appui et son soutien aux UR et aux syndicats en quête de développement dans les collèges maîtrise et cadre.



Merci et félicitations à ces militants pour leur engagement.

Secrétaire Général (1) :

BOUZIANI Samir

(PACA)

Secrétaires Généraux Adjoints (2) :

BONNETTE Claire

(PSL)

FOFANA Alice

(CENTRAUX)

Membres du bureau (4 mini) :

MEBARKIA Azzouze

(PARIS NORD)

REDA Mohammed

(MIDI-PYRÉNÉES)

SAINTE ROSE Gabriel

(BRETAGNE)

CORNACCHIA Philippe

(L/R)

LES FORMATIONS FÉDÉRALES

Formation Engagement Militant, Elus et mandatés



La Fédération continue son cycle de formation des militants. La formation « engagement militant – Elus et mandatés » s’est déroulée du 28 au 30 mai 2024 dans les locaux de la fédération.

Treize camarades élus et/ou mandatés de différentes régions de notre OS sont venus durant ces trois jours afin de suivre ce module de formation abordant la charte d’Amiens, les IRP / la représentativité et comment construire nos revendications.

Les formateurs de la fédération ont assuré ces trois jours afin d’armer nos camarades dans leur militantisme quotidien avec des débats, des échanges et des exercices.

Si tu es intéressé pour participer à des formations fédérales, rapproches toi de ton secrétaire de syndicat.

« J’ai trouvé cette formation très intéressante, elle est complète, elle nous permet d’avoir pas mal d’outils pour savoir comment faire, avoir notre ligne de base pour militer au quotidien. Ça nous permet d’avoir les bases du militantisme et savoir où on va et dans quel but avec un peu d’histoire et la Charte d’Amiens ainsi que l’attitude à avoir devant le patron ! »

La formation est bien amenée parce qu’il y a une partie un peu théorique et puis après il y a un peu de pratique et de mise en situation et donc c’est vraiment très bien, c’est très bien amené et animé, je trouve que c’est vraiment chouette ! »



Isabelle Dupont, Cheminote depuis 2013
Syndiquée depuis 2022 et trésorière
du syndicat cheminots de la Gironde

« Mes attentes sur cette formation étaient de connaître l’âme et les objectifs du militant FO, (ce pourquoi il milite au sein des FO). Avec quel état d’esprit et quelle philosophie. J’ai appris aujourd’hui qu’elle découlait de la charte d’Amiens.

En cela, la formation a répondu dans la majeure partie à mes attentes, surtout à mes interrogations, aussi bien sûr le fond que sur la forme.

Elle est accessible et elle est assez complète. Les débats, les échanges sont intéressants. Les formateurs s’efforcent de répondre à nos interrogations pour qu’on ait une plus grande compréhension du fond. »



Azzouze MEBARKIA, Infrapole Paris Nord
Militant syndicaliste Force Ouvrière depuis 2013

« J'attendais de la formation d'approfondir mes connaissances en termes de moyens d'actions syndicale, d'apprendre à développer et à communiquer avec les agents. À se déplacer dans les différents services, voir les moyens d'action qu'on pourrait éventuellement mettre en place, une stratégie au niveau des tracts, des tournées, savoir les moyens qu'on avait à disposition.

La formation a répondu clairement à mes attentes ! j'ai appris plusieurs choses.

D'ailleurs, je pense que c'est la meilleure formation syndicale que j'ai suivie et démontre encore un peu plus que l'on est mieux à FO !

Le cadre, l'environnement et la convivialité de la formation sont un plus ! »



Christophe GUENZI, Secrétaire Général du Syndicat de Clermont Ferrand
Adhérent Force Ouvrière depuis 2016

FORMATION TRÉSORERIE DE SYNDICAT ET D'UR



Les 19 et 20 juin 2024 a eu lieu la formation trésoriers à la fédération.

Le trésorier fédéral et son adjoint ont dispensé cette formation aux camarades des UR et syndicats afin de les aider à mieux aborder le rôle de trésorier au sein de leurs structures.

Douze camarades de toute la France sont venus suivre cette formation mêlant théorie et pratique. Ils ont pu repartir avec les connaissances et outils nécessaires à leur fonction

Prochaine formation trésorier en 2025 !





28 MAI 2024 : UNE JOURNÉE D'ACTION RÉUSSIE !

De nombreux agents Suge se sont rassemblés ce 28 mai devant la Direction du Groupe SNCF à Saint Denis, pour manifester leur mécontentement et revendiquer entre autres la pérennisation du service et de leurs indemnités de port d'arme.

Un mouvement tout de même fortement suivi puisqu'il était annoncé un minimum de 550 D2I. Le DRH de la SA a reçu les 3 délégations présentes (FO/UNSA/CFDT).

Aucune réponse à nos revendications n'a été faite. En effet, il redonne la main à la Direction de la Sûreté pour échanger sur les différents points portés par les OS (Organisations Syndicales).

Pour FO, il est évident que la Direction (tant de la SA que de la Sûreté) joue la montre !!!

Pour preuve, et malgré nos injonctions durant cette entrevue, les sujets portant sur la rémunération (notamment tout ce qui touche aux IPA/ICPA et à la prime de travail) seront traités lors des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) Groupe, qui se tiennent en... octobre.

La Direction s'engage à mettre rapidement en place des tables rondes entre la DDS et l'ensemble des OS pour traiter de tous les sujets métier (organisation du travail, fin de carrière et quelques points rémunération).

POUR FO ET VU NOS REVENDICATIONS, CELA NE CONVIENT PAS !!!

En effet, nous étions au bon endroit avec le bon interlocuteur pour négocier !!! Mais c'est à vous de décider des suites à donner à ces 2 mouvements pour continuer à maintenir la pression sans laquelle nous n'obtiendrons rien.

Plusieurs choix s'offrent donc à vous :

- Une prochaine journée d'action (grève et rassemblement).
- Déclarations massives de D2I sur l'ensemble de la période des JOP 2024.

FO remercie tous les agents qui ont fait le déplacement en cette journée pluvieuse, et rappelle que c'est vous qui décidez des suites !





ÉTOILE D'AMIENS : LES ROULEMENTS ADC À LA SAUCE OUVERTURE À LA CONCURRENCE

RÉSIDENTE DE BEAUVAIS

Un roulement de 17 lignes est présenté : 6 GPT de 6 jours mais la direction nous indique qu'un travail sur la grille permettra d'y remédier.

Les JS présentées sont particulièrement denses, le nombre de coupures élevé, y compris en retour de RHR. Beaucoup de taxis et de parcours EV également. A noter le caractère répétitif du travail, vu les compétences limitées, et parfois même à l'intérieur d'une JS comme la B110 et la B150 (3 tours BVS/CL !!!). Les ADC présents ont prévenu la direction de l'inacceptabilité de ces tournées : seront-ils entendus ?

RÉSIDENTE D'ABBEVILLE

Roulement présenté de 13 lignes avec 5 GPT de 6 jours !!! Là encore, la direction nous indique qu'un travail sur la grille permettra d'y remédier. A noter aussi la présence de nombreux D en grille : la direction a-t-elle décidé d'insérer le banal en roulement ou les agents seront-ils consultés ???

Les JS à coupure sont fréquentes et une JS en particulier pose problème : la V150 (ABB-AS + 2tours CPE+K+retour EV AS-ABB !!!). Les ADC présents sont porteurs de solutions, les représentants de la direction en ont pris note... A noter le côté répétitif de la charge là aussi. Les ADC présents ne sont pas contre le fait d'étendre les compétences de la résidence.

RÉSIDENTE D'AMIENS

La nouveauté : 2 roulements présentés. Un petit roulement de 14 lignes (le 177) dans lequel il y a beaucoup de D et les réserves logistiques y sont toutes. Du coup le « grand roulement » (174) est à 44 lignes, sans réserve logistique. Les grilles doivent être retravaillées pour supprimer les nombreuses GPT de 6 jours.

Difficile d'avoir une vraie analyse du 177 tant il semble être une coquille vide visant exclusivement à exfiltrer les réserves logistiques qui posent problème aux ADC amiénois. Les ADC présents expliquent à la direction que ça ne ferait que déplacer le problème sur les collègues les plus jeunes en nomination. D'autre part les ADC amiénois et abbevillois présents réitèrent leur refus des nouvelles tâches, aiguilles et pleins, que la SNCF Voyageurs Étoile d'Amiens - SVEA entend imposer.

Le 174 d'Amiens reste un roulement IMBUVABLE... truffé de JS à coupure, avec des retours de RHR abracadabrantesques. Impossible d'y concilier vie perso et vie professionnelle. C'est un roulement à « casser » les agents... nous mettons solennellement la direction en garde, il est tout bonnement inacceptable et l'améliorer demandera des moyens conséquents, il n'y aura pas de solution bon marché.

Pour FO Cheminots, l'aventure SVEA est partie sur de mauvaises bases : ce projet a été construit à l'envers. La réponse à l'appel d'offre a été faite par des gens coupés de la réalité de terrain, qui ont voulu faire du Sosh-Sncf... le résultat, c'est qu'il faut entrer à toute force dans l'enveloppe budgétaire (trop basse) prévue, coûte que coûte !

Ce n'est pas de cette façon que doit se construire un projet industriel. Il faut partir des réalités existantes, des roulements et des compétences actuelles des agents.

La direction doit maintenant nous montrer qu'elle a compris le message et faire preuve de raison. Il n'est pas trop tard pour maintenir un vrai service logistique à Amiens et laisser les ADC exercer leur métier : la conduite.

Il n'est pas trop tard pour comprendre que des roulements trop durs seront source d'incidents, de maladies qui affecteront profondément la qualité de service.



Il n'est pas trop tard pour comprendre qu'il est impossible de réussir une entreprise ferroviaire en étant en guerre permanente contre ses agents de conduite.

Zone-NEN



TER Hauts-De-France

Des mesures JOP inexistantes !

Ce 19 juin s'est tenue une table ronde régionale sur les mesures Jeux Olympiques et Paralympiques : la direction annonce une application stricte de l'accord national signé par SUD/UNSA/CFDT. Quelques exemples :

ROULANTS

Je suis ASCT ou ADC et j'assure un train origine ou terminus Paris ou Lille un jour d'épreuve : je touche la prime JOP de 95€ bruts.

Ce même jour, je suis un autre ASCT ou ADC qui assure un Albert-Amiens. Dans mon train, des clients se rendent à Amiens pour prendre une correspondance vers Paris : je touche 0€ !

À noter qu'il y aura aussi les 7 réserves JOP qui ouvriront droit à la prime. C'est bien là tout le paradoxe issu de la politique de l'entreprise en matière d'économies : à vouloir être trop regardant, on n'y voit pas d'avantage !

SÉDENTAIRES

Je suis agent de maintenance du technicentre à Amiens : au nouvel atelier, je touche la prime JOP les jours d'épreuves. A Amiens historique : je touche 0€ !

Je suis GM au plateau, je touche la prime les jours d'épreuve... mais au BDO, c'est 0€ !

Je suis agent de la relation clients sol, à Paris ou Lille les jours d'épreuves, je touche la prime JOP... ailleurs c'est toujours 0€ !

La « discussion » (mais surtout pas la négociation) est encore en cours pour les agents réalisant des accroches/décroches, des pleins ou des essais de frein sur des rames à destination d'un site olympique et pour les agents d'escale réalisant les visites à bord de ces rames... les détails seront communiqués lors du CSE extraordinaire du 9 juillet. À noter que pendant les jeux paralympiques, seul Paris est un site d'épreuves.

Pour FO Cheminots, c'est une logique d'exclusion basée sur des critères arbitraires qui s'applique. Nous ne pouvons cautionner ça. Nous ne n'acceptons pas qu'une grande partie des collègues soient considérés comme des cheminots de seconde zone !



Les mesures JOP 2024 sur Paris Nord

Du Travail en plus, des mesures floues : les cheminots méritent mieux !

L'accord sur les dispositions d'accompagnement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 a été signé. Au-delà des effets d'annonces, personne ne sait vraiment s'il va bénéficier ou non de ces mesures. Nationalement, on nous annonce sans rougir 4500 trains supplémentaires transportant des millions de touristes et spectateurs. Localement, pour l'ensemble des cheminots cela se traduit par une augmentation significative de la charge de travail. Quand il s'agit de préciser qui aura droit à quoi : 95 euros par JS, période de moindre besoin, garde d'enfant, etc... : silence radio. Dans l'accord, il est rappelé un élément de la réglementation : les DET peuvent augmenter de 20% la prime de travail et octroyer des gratifications exceptionnelles.

Si les réponses de nos dirigeants ne sont pas à la hauteur, les Cheminots n'hésiteront pas à utiliser tous les moyens dont ils disposent pour faire valoir ce qu'ils méritent, y compris pendant les JOP.

Face à ce constat, nous avons déposé des DCI sur tous les établissements des lignes H, K et B et de l'Axe Nord.





SE FORMER AU CADRE ANTI-SOCIAL DE L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

Les militants FO Cheminots de Lyon se sont rencontrés mardi 18 juin autour de 2 formateurs de la Fédération.

Nos militants lyonnais souhaitent être formés sur les accords de branche classification & Rémunération, ainsi que sur l'accord garantie sociale du personnel transféré. En effet, avec l'ouverture à la concurrence à l'Etoile d'Amiens et en PACA, beaucoup d'agents s'interrogent et cela nécessite donc de former nos militants pour leur apporter toute la lumière y compris sur les mensonges des signataires des accords de branche.



La région AURA verra ses premiers appels d'offre débiter en septembre 2024 jusqu'en 2028. Forts de ce constat, les adhérents de FO cheminots de Lyon ont souhaité être formés à ces accords pour en connaître toute la teneur et en discuter ensuite avec les autres cheminots.

A contrario des OS signataires qui essaient de valoriser ces accords de bas niveau à leurs militants, notre organisation FO cheminots quant à elle, détaille point par point ces accords avec les conséquences qui impacteront les cheminots en s'appuyant sur les articles des textes parus au journal officiel.

Au cours de cette formation, les camarades ont pu constater les très maigres conséquences positives à comparer des conséquences désastreuses pour les agents, qu'ils soient issus

des SA SNCF ou bien des entreprises autres du ferroviaires (DB Cargo, Thalys, Regio-Rail, etc...)

De nombreux échanges et questionnements ont émaillé la journée.

De même, des réflexions stupéfaites de certains militants telles que : « pour signer cela, les signataires ont reçu des dessous de table parce c'est pas possible de signer ça... » ont fusé dans la salle de formation.

Désormais les militants FO Cheminots de Lyon sont prêt à débattre avec leurs collègues de travail et décoder avec eux et entre eux ces accords mortifères pour les Cheminots.

Avec Force Ouvrière, opposée depuis le début à l'ouverture à la concurrence, le combat contre ses conséquences sera mené sur tous les fronts.



ERC Nouvelle Aquitaine

LA DIRECTION JOUE AU PETIT VÉLO !

FO Cheminots a attiré l'attention du Directeur de l'ERC NA sur le service vélo dans les trains TER Nouvelle Aquitaine et plus particulièrement sur le dispositif VELO ZEN.

La région NA et SNCF s'engagent en faveur de la réduction de l'empreinte carbone et plus particulièrement en facilitant l'utilisation du vélo.

Le transport de vélos dans les trains est donc un enjeu majeur pour améliorer l'intermodalité train-vélo.

Mal maîtrisé, ce transport devient problématique (inconfort, conflits, insécurité, etc.)

Pour nous, la mise en place de ce dispositif dans l'état actuel augmente très fortement le risque d'agression envers les agents.

Le nombre de places pour les vélos étant limité et différent entre les séries d'engins moteurs, que ce passera t'il en cas de diminution de la capacité d'emport suite à changement d'engin moteur (exemple :12 places B82500, 5 places B81500 de Limoges) ?

Que se passera t'il quand un abonné sans réservation devra laisser son vélo afin de laisser la place à une personne avec réservation ? Etc.... Quel mépris pour les usagers du quotidien.

Les objectifs affichés de la direction et des pouvoirs publics ne pourront être tenus.

Dans cette situation quelle seront les directives que le COP et du régulateur devront appliquer ?

La pression qui sera exercée tant par les voyageurs (risque d'altercation, ...) que par les autres acteurs du ferroviaire sur les agents de bord, les poussera à partir alors que lorsque le train est en suroccupation « vélo », les espaces de cheminement des voyageurs et du personnel sont encombrés. Cela entrave la circulation des personnes et génère, au mieux du stress et de la tension, et au pire des risques majeurs en cas de :

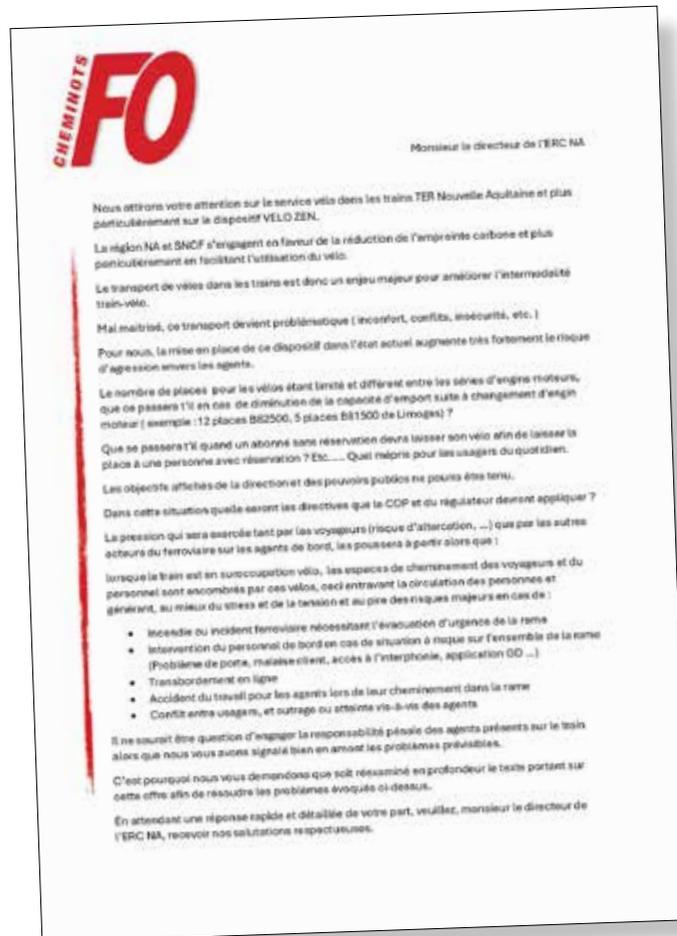
- Incendie ou incident ferroviaire nécessitant l'évacuation d'urgence de la rame ;
- Intervention du personnel de bord en cas de situation à risque sur l'ensemble de la rame (Problème de porte, malaise client, accès à l'interphonie, application GD ...);

- Transbordement en ligne ;
- Accident du travail pour les agents lors de leur cheminement dans la rame ;
- Conflit entre usagers, et outrage ou atteinte vis-à-vis des agents.

Il ne saurait être question d'engager la responsabilité pénale des agents présents sur le train alors que nous vous avons signalé bien en amont les problèmes prévisibles.

C'est pourquoi nous vous demandons que soit réexaminé en profondeur le texte portant sur cette offre afin de résoudre les problèmes évoqués ci-dessus.

Une réponse rapide et détaillée de la part de la Direction est attendue mais surtout des actions afin que la sécurité des Cheminots de NA soit enfin prise en compte.



23 mai 2024

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LE BUREAU NATIONAL



Le Bureau national, réunissant les responsables des sections régionales de retraités de la fédération, le jeudi 23 mai 2024 :

- Constate une remise en cause des négociations et de la pratique contractuelle, menaçant la reconnaissance de la légitimité des syndicats.

Cela est particulièrement flagrant dans le secteur public, avec la décision d'abaisser d'année en année les financements nécessaires au fonctionnement des services publics, de santé, d'éducation ... sans tenir aucun compte des revendications et des mobilisations des agents.

Le gouvernement ne daigne plus recevoir les représentants syndicaux du G9 des retraités notamment à l'occasion des mobilisations comme celle du 26 mars dernier.

Le gouvernement refuse de reconnaître des accords entre les représentants syndicaux et patronaux qui lui déplaisent, comme pour l'assurance chômage.

- Constate qu'un discours guerrier, contraire aux aspirations pacifistes du mouvement syndical, prédomine désormais, confirmé par un financement accentué et accéléré des dépenses militaires.

L'argent public est en conséquence détourné des besoins des salariés - et de la population - auxquels des sacrifices sont et seront encore demandés.

- Condamnant avec la Confédération les crimes de guerre du 7 octobre en Israël, il s'indigne également de la vengeance, aveugle et cruelle, de cet Etat contre la population civile palestinienne et soutient l'appel Confédéral à cesser le feu à Gaza, en Ukraine et partout dans le monde.

- Constate une remise en cause corrélative de la liberté démocratique d'exprimer des opinions contraires à celles du gouvernement et estime que les libertés individuelles, syndicales et de manifester sont directement menacées.
- Constate le développement d'une propagande - de sinistre mémoire - ciblant des boucs émissaires (« migrants », « antisémites » ...) aux fins de tenter de diviser les salariés entre eux.

Dans cette situation inquiétante, le Bureau national souhaite que les instances Confédérales de FO - au-delà de ces constats, partagés par le CCN - prennent des initiatives fortes pour alerter et mobiliser les salariés, si possible dans l'unité la plus large, face aux périls qui menacent désormais l'activité libre et indépendante de notre syndicalisme.

Le BN rappelle que « ... le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'Etat parce qu'il ne saurait exister en dehors d'un régime démocratique ... » (préambule des statuts confédéraux).



Le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'Etat parce qu'il ne saurait exister en dehors d'un régime démocratique ...

NOTRE INDÉPENDANCE, CE SONT NOS REVENDICATIONS !

À Force Ouvrière, la seule politique que nous faisons, c'est la politique syndicale pour le progrès social !

La dissolution de l'Assemblée nationale, annoncée par le président de la République au soir d'une déroute aux élections européennes signe surtout un aveu d'échec. Aveu d'échec à contenir ou à apporter des réponses aux colères qui se sont exprimées dans les urnes.

Colère face à une inflation toujours élevée, au recul du pouvoir d'achat, à l'envolée des factures énergétiques. Colère face au recul des services publics, à la situation de l'hôpital public, au manque de moyens et d'effectifs dans les écoles. Colère face aux déserts médicaux, colère toujours vive face à une réforme des retraites rejetée par une immense majorité de la population et imposée sans véritable débat au Parlement, colère face au recul inédit des droits engagé par la réforme de l'Assurance chômage.

FO condamne toutes les guerres et économies de guerre. Notre revendication « Pain, Paix, Liberté » est plus que jamais d'actualité. FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent partout dans le monde.

Cette décision de dissoudre est **aussi l'échec d'une politique qui s'entête dans une posture de va-t-en-guerre quand**



l'immense majorité des salariés attend des réponses sur les salaires et les conditions de travail. C'est encore l'échec d'une pratique du pouvoir vertical, qui méprise le Parlement, les interlocuteurs sociaux et la démocratie sociale.

Cette situation, aussi inédite et explosive soit-elle, ne doit pas nous conduire à dissoudre nos valeurs.

La position de la Confédération est claire : indépendants nous sommes, indépendants

nous resterons ! **C'est pourquoi la Confédération Force Ouvrière, comme elle l'a toujours fait, ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des élections législatives.**

À **Force Ouvrière**, la seule politique que nous faisons, c'est la politique syndicale pour le progrès social. **Nous continuerons donc de porter nos revendications quels que soient nos interlocuteurs.**

AUGMENTER LES SALAIRES, LES PENSIONS, LES MINIMA SOCIAUX

Pour **FO**, seule l'augmentation des salaires est la réponse pérenne au maintien du pouvoir d'achat des salariés du public comme du privé.

Le gouvernement doit utiliser tous les leviers à sa disposition pour favoriser des augmentations de salaires, à commencer par une revalorisation significative du SMIC. **FO** revendique le retour de l'échelle mobile des salaires de manière à augmenter les salaires en fonction de l'inflation.

Afin d'éviter le tassement des grilles conventionnelles, le gouvernement doit exiger des branches professionnelles qu'elles engagent

une négociation sur l'ensemble des salaires et conditionner les allègements de cotisations à la mise en conformité des minima de branches au SMIC. [...]

Concernant le secteur public, **FO** demande le dégel du point d'indice à minima à la hauteur de l'inflation.

FO revendique l'augmentation des pensions de retraites et des minima sociaux. La pension minimum doit être équivalente au SMIC pour toutes et tous, et sa revalorisation indexée sur le SMIC.

REDONNER LA PLACE QUI EST LA SIENNE À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

FO réaffirme son attachement à la liberté de négociation au niveau national interprofessionnel mais également à la négociation collective de branche, seul niveau permettant de garantir un socle minimum de droits pour tous les salariés d'un même secteur d'activité et permettant de lutter contre le dumping social.

La négociation interprofessionnelle doit s'appuyer sur une méthode de travail loyale et partagée, permettant la prise en compte des revendications. Un cadrage fixé unilatéralement par l'exécutif ne peut pas s'inscrire dans le cadre d'une négociation entre interlocuteurs sociaux comme le prévoit l'article L1 du code du travail.

FO revendique l'abrogation des dispositions des ordonnances travail, le rétablissement de la hiérarchie des normes et des moyens effectifs de représentation des salariés dont les CHSCT, la suppression du plafond de trois mandats consécutifs pour les élus du personnel, une représentation du personnel adaptée aux entreprises de moins de 11 salariés et la suppression du barème d'indemnisation des prud'hommes.



CONTRE L'AUSTERITE, POUR LA JUSTICE SOCIALE !

FO dénonce le retour des politiques d'austérité affichées sans complexe au détriment de l'école, de la santé, et de l'ensemble des services publics, partout sur le territoire. **FO** condamne la recherche permanente d'économies sur les dépenses sociales et les attaques multiples à l'encontre de notre modèle social.

FO réaffirme que le chemin vers le plein-emploi doit passer par des

politiques économiques qui encouragent la réindustrialisation du pays, permettent une transition écologique socialement juste, garantissent des emplois pérennes et de qualité avec des salaires décents de l'entrée dans la vie active à la retraite.

FO revendique une vraie répartition des richesses notamment par une plus forte taxation des profits et une réforme fiscale redonnant toute sa place à l'impôt sur le revenu progressif pour plus de justice sociale.

ABROGATION DE LA REFORME DES RETRAITES

Force Ouvrière exige l'abrogation de la réforme des retraites reculant l'âge légal de départ en retraite à 64 ans et prévoyant l'allongement de la durée de cotisation. Cette réforme n'était pas nécessaire pour assurer la pérennité du financement des régimes de retraite. D'autres solutions existent : prendre les choses par le bon bout, c'est-à-dire les questions d'emploi tout au long de la vie, les parcours professionnels, les reconversions, l'emploi des seniors et les retraites progressives.

FO demande le maintien de l'ensemble des régimes spéciaux de retraite. La spécificité de ces régimes est justifiée historiquement et socialement et fait partie du contrat social dans des secteurs qui rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés pour recruter.

POUR UNE VERITABLE POLITIQUE DE L'EMPLOI

FO revendique une véritable politique de l'emploi, sociale et juste ! Les pénuries de main d'œuvre ne sont pas du fait des demandeurs d'emploi mais résultent du manque d'attractivité des métiers : pénibilité, conditions de travail difficiles, rémunérations trop basses, difficultés de mobilités géographiques et professionnelles, accès au logement...



Le CDI à temps plein doit être la norme qui régit les relations contractuelles entre les salariés et leur employeur dans le secteur privé. La retraite étant le reflet de la carrière, la priorité est pour **FO** d'assurer des carrières complètes pour chacun.

Lutter contre les inégalités au travail, améliorer les conditions de travail, augmenter le taux d'emploi, notamment des jeunes et des seniors, permettrait d'améliorer le niveau des pensions tout en augmentant les recettes du régime.

FO demande l'ouverture d'une négociation nationale interprofessionnelle pour déterminer des mécanismes permettant de lutter contre le recours abusif aux contrats de travail à temps partiel. **FO** revendique l'obligation pour les employeurs de payer sur les contrats à temps partiel les cotisations en équivalent temps plein (notamment retraites).

Plus spécifiquement sur les seniors, **FO** demande de favoriser les embauches et sanctionner les licenciements, systématiser des entretiens de préparation de fin de carrière, encourager la formation continue, développer les dispositifs de retraite progressive qui permettent la transmission de l'expérience professionnelle, renforcer la négociation collective, en commençant par la branche.

Pour **FO**, la lutte contre l'usure professionnelle est un enjeu tout au long de la carrière. **FO** soutient des dispositifs tels que l'entretien professionnel, la validation des acquis de l'expérience, la certification CléA, la formation tout au long de la vie, la possibilité de départ anticipé et un véritable droit à la reconversion.

POUR LE RÉTABLISSEMENT PLEIN ET ENTIER DE LA SECURITE SOCIALE

FO rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur le paritarisme, la cotisation et le salaire différé.

FO défend un modèle social fondé sur l'égalité et la solidarité intergénérationnelle qui permet d'assurer l'universalité des bénéficiaires et garantir l'accessibilité aux soins de meilleure qualité. Seul ce modèle permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre les risques de toute nature, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance. Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins !

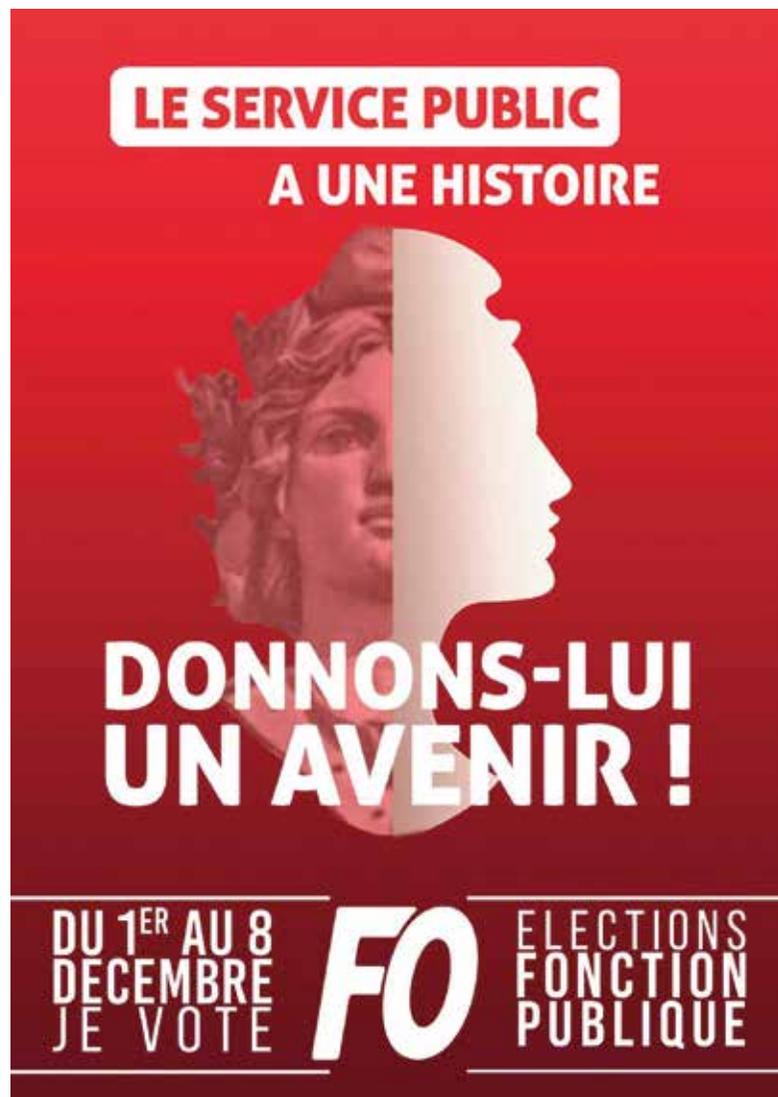
FO s'oppose à l'étatisation de la protection sociale collective, qui conduirait à un système d'assistance publique a minima. La Sécurité sociale est à la croisée des chemins avec plus de 73 milliards d'exonérations de cotisations patronales et un financement qui repose maintenant à moitié sur la cotisation et l'autre moitié sur l'impôt et les

taxes dédiées comme la CSG. Pour **FO**, il faut redonner sa force à la cotisation afin de soutenir notre protection sociale collective.

FO revendique la nécessité d'une grande loi sur l'autonomie qui soit à la hauteur des enjeux démographiques, qui garantisse des projets de vie aux personnes en perte d'autonomie, quels que soient leur lieu de résidence sur le territoire et leurs ressources financières, qui mette l'accent sur la prévention de la perte d'autonomie et renforce les contrôles concernant la qualité des prestations en Ehpad.

POUR LE RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

Pour **FO**, la défense du service public concerne tous les citoyens et leur droit à l'égalité de traitement, partout sur le territoire, quel que



**libres et
indépendants,
pour la justice
sociale !**

soit leur niveau social. Il n'y a pas de République sans service public ! FO demande de meilleurs moyens pour un meilleur service aux usagers, pour ce qui est essentiel à la vie d'un pays et de ses habitants : l'école, la culture, la santé, la protection sociale, l'aménagement du territoire, l'écologie, la sécurité, la justice, ...

Le service public nécessite des moyens renforcés pour réduire les inégalités et mieux redistribuer les richesses.

C'est pourquoi **FO** revendique :

- l'arrêt des fermetures de services et un renforcement des services publics de proximité, auquel ne répond pas, loin s'en faut, le dispositif des maisons France Services ;
- une véritable politique d'investissements publics dans le domaine de l'énergie, du transport public et pour répondre aux nouveaux défis de transition écologique avec le maintien de tarifs sociaux ou la gratuité pour les plus défavorisés ;
- le recrutement de fonctionnaires titulaires afin de répondre aux besoins fondamentaux de la population sur tout le territoire et pour accompagner les publics les plus fragiles ;
- une réflexion approfondie et un réel débat sur les besoins en termes de missions publiques et quels services publics pour les mettre en œuvre. Cette réflexion pourrait se tenir dans le cadre du Conseil National des services publics, dont **FO** demande qu'il soit réactivé.

CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES DISCRIMINATIONS

FO condamne toute forme de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et de rejet de l'autre.

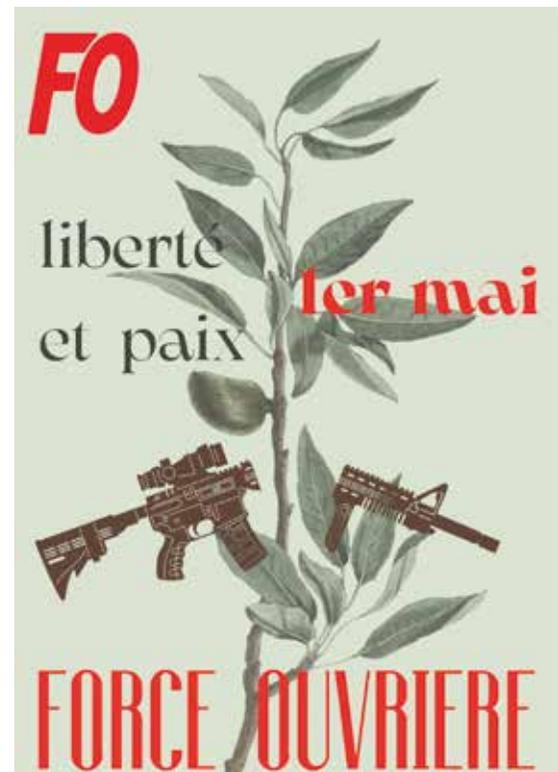
FO rappelle son opposition à la loi immigration qui remet en cause les principes républicains d'égalité et de solidarité.

FO continuera de s'opposer à toute mesure discriminatoire et stigmatisante qui porterait atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs en remettant en cause le droit du sol, le regroupement familial et les conditions d'accès à la nationalité.

Profondément attachée aux principes républicains, Force Ouvrière s'est toujours opposée au principe de préférence ou de priorité nationale et à la discrimination entre les travailleurs, contrairement à la solidarité qui fonde notre action syndicale.

Pour **FO**, toute disposition instaurant une forme d'inégalité ou de discrimination dans l'accès à la protection sociale ou aux prestations sociales est totalement inacceptable !

FO agira sans cesse pour la défense des libertés fondamentales et s'opposera à toutes les discriminations, quelles qu'elles soient, y compris celles envers les organisations syndicales.



PRÉROGATIVES DES RSS : FO CHEMINOTS FERA VALOIR SES DROITS !



Depuis des années la Direction de l'entreprise restreint les prérogatives des RSS. Un nouveau pas vient d'être franchi puisque la Direction des Ressources Humaines a communiqué une directive enjoignant à toutes les Directions de refuser aux RSS d'être accompagnés lors des audiences.

Or, le droit explique clairement que les RSS bénéficient des mêmes prérogatives que les DS en dehors de la négociation d'accords

collectifs. Les prérogatives sont les « droits et avantages attachés à une fonctions ».

Dans les faits, la Direction permet au DS d'être accompagné de deux personnes de son organisation syndicale lors des audiences et, par voie d'un accord collectif signé avec les 4 organisations dites représentatives, leur garantie un délai de 8 jours pour fixer la date de l'audience (contre 2 semaines pour les RSS) et leur accorde également la possibilité d'avoir, à la demande, un compte-rendu écrit qu'elle refuse au RSS.

De plus, il s'avère que les directions à tous niveaux refusent des désignations de RSS sur certains périmètres (Direction de ligne par exemple) alors que les dispositions statutaires précisent que le RSS peut être désigné au niveau de chaque organisme de direction ou établissement de production ou entité assimilée.

Après avoir consulté le secteur juridique fédéral, la fédération a donc décidé de faire valoir ses droits en saisissant les juridictions compétentes.

TAUX C POUR LES REMISEURS-DÉGAREURS : FO CHEMINOTS AGIT !

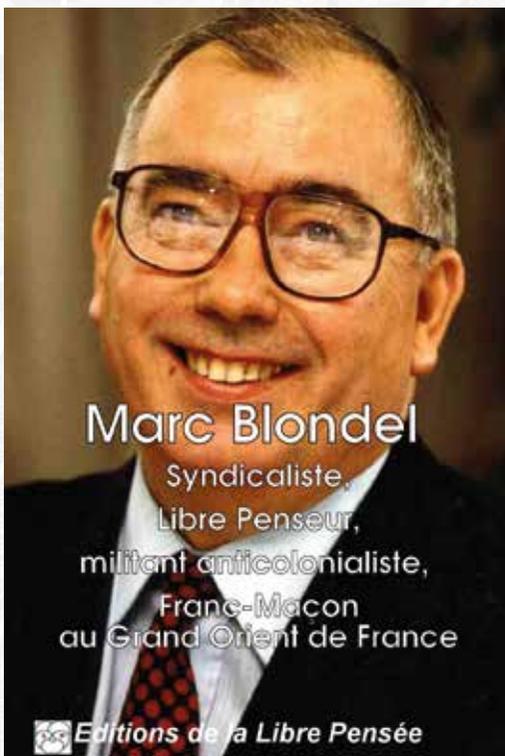
La réécriture du GRH 0131 a entraîné la modification de l'article L81.2. Dans son ancienne mouture, cet article réservait le paiement d'une indemnité de conduite d'engin moteur au taux C aux seuls salariés des équipes d'entretien de l'équipement.

Or les filières ayant été abrogées par les accords classifications/rémunérations, la nouvelle version du texte retire cette restriction puisqu'elle accord le taux C de cette indemnité à tous les salariés titulaires d'un certificat d'autorisation à la conduite et utilisés à la conduite sur les chantiers de maintenance ou de travaux du réseau ferré.

La Fédération est donc intervenue à tous les niveaux de l'entreprise pour obtenir le paiement de cette indemnité notamment pour les agents du matériel concernés. La Direction reconnaît ce qu'elle qualifie d'ambiguïté dans la rédaction du texte et dit sa volonté de le réécrire, mais pour autant refuse le paiement.

Là encore, après avoir échangé avec le secteur juridique fédéral, la fédération a décidé de saisir les juridictions compétentes.





Si vous désirez commander cet ouvrage, adressez-vous à la Fédération.

Prix public 10 €

Tarif groupé à partir de 3 exemplaires 7 €

Lorsque la Libre Pensée par la voix de Christian Eyschen m'a fait part de son désir d'éditer un livre sur le « **militant Blondel** » pour les 10 ans de sa disparition, j'ai de suite approuvée. Une décennie s'est écoulée sans sa présence, qui me manque.

J'ai non pas découvert, mais plutôt je me suis ré-mémoré au fur et à mesure de la lecture des chapitres les différents engagements de Marc, sans faille, mais toujours dans la même direction : **militier pour le mieux-être des travailleurs, militer pour la liberté, militer... militer... jusqu'à son dernier souffle.**

Et puis j'ai laissé vagabonder ma mémoire pour apporter à ce propos un côté plus personnel qui parfois relève de l'intime.

Comme Jean-Louis Destenay le rappelle, Marc a passé son enfance dans les corons du Pas-de-Calais. Attaché à ses racines lorsqu'on arrivait dans le département et que l'on approchait du premier terril, il n'oubliait jamais d'indiquer à ceux qui voyageaient avec lui, avec un large sourire : « n'est-ce pas la plus belle région de France, que dis-je du monde ! ».

MARC BLONDEL

Syndicaliste, Libre Penseur, anticolonialiste, Franc-Maçon

Marc Blondel était un maillon de la grande chaîne d'union de l'Humanité.

L'important sera toujours ce que chacun fait entre le début et la fin de sa vie. Et à cette aune-là, l'action de Marc Blondel est immense. Militant syndical avant tout, militant syndical toujours. Il incarnait la cause ouvrière de tout son être.

Jusqu'à son dernier souffle, il s'est battu. Jusqu'au dernier moment, il continuait toute son action inlassable pour laquelle il n'a jamais dévié : la défense des travailleurs. Fidèle en amitiés, loyal avec ses camarades, fraternel jusqu'au bout des ongles.

À l'occasion des 10 ans de son départ, les éditions de la Libre Pensée rendent hommage à un Combattant de la Liberté et de l'Émancipation humaine. Sa femme, sa famille, ses amis, ses camarades, ses Frères et Sœurs en Maçonnerie ont tenu à retracer, dans cet ouvrage, les multiples engagements d'un Militant ouvrier. « Ceux qui vivent sont ceux qui luttent » disait Victor Hugo, Marc Blondel a vécu, il a lutté.

Vous trouverez ci-après la présentation par Josiane Blondel et les mots de Gabriel Gaudy - SG de l'UD 75.

Puis si ses obligations syndicales lui en laissent le temps, direction le cimetière d'Hénin sans s'être arrêté auparavant chez le fleuriste pour acheter 3 roses rouge. Une pour la tombe paternelle, l'autre pour la tombe maternelle et la troisième pour la tombe de Darchicourt, ancien maire d'Hénin. Puis il repartait avec le sentiment du devoir accompli. [...]

Après avoir visionné le film « Bienvenue chez les T'chi » c'est tout naturellement que Marc a expédié une lettre à l'attention de Dany Boon pour le remercier d'avoir mis en lumière une région mal connue, celle-ci n'ayant pas la réputation d'être très touristique

Bien que Marc soit décédé au moment de l'arrivée à la Mairie d'Hénin-Beaumont du Rassemblement National, il est fort à parier que passé le désarroi (le mot est faible) il se serait jeté dans la bataille pour tenter de faire, avec ses relations, basculer cette tendance.

Après vous avoir livré ces quelques moments de vie qui ne représentent qu'une infime partie des 50 années aux côtés de Marc, je ne peux passer sous silence l'amitié qu'il portait à ses camarades,

ceux qu'il côtoyait journalièrement ou à l'occasion de réunions syndicales. Il avait toujours le même plaisir à les rencontrer et à discuter avec eux. [...] C'est Marc qui va conclure ce propos en vous demandant, camarades, d'être « **Rebelles** ».

Josiane Blondel

Déjà 10 ans que Marc nous a quitté, mais il n'y a pas un seul congrès, une seule instance de l'organisation, un seul pot ou repas entre militants, et amis sans que la figure de Marc soit évoquée.

Ce n'est d'ailleurs pas la tristesse qui prévaut en ces moments, mais surtout la bonne humeur entraînant le retour sur tout un tas d'événements et de moments sympathiques vécus avec lui. [...]

Quelle belle initiative que celle de la libre pensée de sortir à ce moment un livre sur une partie de la vie de Marc Blondel d'une certaine façon préfacée par Josiane sa compagne des bons et mauvais moments.

Cet ouvrage, réalisé par nos camarades et amis de la libre pensée, est un événement que chaque militant de la CGT-FO doit posséder.

Gabriel Gaudy - SG de l'UD 75

Rejoignez le syndicalisme Libre & Indépendant, adhérez et faites adhérer à FO Cheminots !



FO

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal :

Ville : _____

Perso : _____

Entreprise : _____

Établissement : _____

Unité d'Affectation : _____

Classe/Qualif/Niv/PR : _____

Autres : _____

N° CP : _____

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat
FO Cheminots de : _____

Date d'adhésion : _____

Signature :